

étoient au nombre de 111., ſçavoir, 30. Cardinaux, 43. Evêques, 3. Abbez, & 35. Procureurs des Prélats abſens. La ſouſcription du Pape eſt conçûe en ces termes : *Ego Benedictus XIII. S. Eccleſiæ Catholice Episcopus, his ſinodalibus Conſtitutionibus, à me probatis atque firmatis, ſubſcripſi & poſt me ſubſequentes R. R. Cardinales & venerab. Episcopii.* C'eſt-à-dire, " Moi Benoît XIII. Evêque de " la Ste. Eglife Catholique, ai ſouſcrit à ces Con- " ſtitutions Sinodales, que j'ai approuvées & con- " firmées, & après moi les R. R. Cardinaux & " venerables Evêques ſuivans.

Voici la ſouſcription des Cardinaux & Evêques : *Ego N. Cardinalis... Ego N. Episcopus, &c. his ſinodalibus Conſtitutionibus, à me probatis atque firmatis, ſubſcripſi.* Et cela étant fini à une heure après midi, chacun ſe retira. Le premier Juin le Pape accorda la permiſſion aux Evêques de retourner dans leurs Diocèſes. On attend les Decrets du Concile pour en faire part dès qu'ils ſeront rendus publics.

II. Le Dimanche 20. Mai, jour de la *Pentecôte*, le Pape aſſiſté du Sacré College au nombre de 22. Cardinaux, tint Chapelle publique dans l'Eglife de *St. Jean de Latran*, où il celebra la Meſſe ; & s'étant rendu ſur la grande Loge, y donna la Bénédiction au peuple, & à un grand nombre de Pelerins qui s'étoient rendus ſur la Place, malgré une abondante pluie qui tomboit pour lors. Le 21. S. S. aſſiſta au Chœur, récita l'Office avec les Chanoines, & étant montée enſuite en Chair, Elle prononça un très-beau Diſcours ſur la dignité du Sacrement de Confirmation qu'Elle adminiſtra à 304. perſonnes, tant hommes, femmes, qu'enfans. Le 24. le St. Pere fit la Ceremonie de benir dans la Chapelle *Sixtine* le Mariage du Duc